

DECISION DG n°2013-438**portant nominations à l'Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé****LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 1er mai 2012 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- M. Maraninchi (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'article 10 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée, est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 10 : A la Direction de la qualité, des flux et des référentiels de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé :

- Monsieur Wenceslas BUBENICEK est nommé directeur ;
- Madame Cécile LEVY-LOMBARD est nommée chef du pôle gestion des flux liés à l'autorisation de mise sur le marché ;
- Madame Laurence LEFEBVRE- RAISIN est nommée chef du pôle gestion des référentiels. »

Article 2 : La présente décision qui entrera en vigueur à compter du 6 janvier 2014 est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le **24 DEC. 2013**

François HEBERT

Directeur général adjoint